



JOURNAL MUNICIPAL

JANVIER 2010

LE PACOMIEN

VOLUME 15 NO 5



MESSAGE DU MAIRE

En ce début d'année 2010, je tiens à souhaiter à chacun de vous une année remplie de joie, de plaisir, mais surtout de santé.

Je profite de l'occasion pour vous présenter votre conseil municipal pour les quatre prochaines années : au siège #1 : M. Nicholas Ouellet, au siège #2 : M. Robert Bérubé, au siège #3 : M. Daniel Jean, au siège #4 : M. Sylvain Dubé, au siège #5 : Mme Carmelle Fortin et au siège #6 : M. Jean Santerre.

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes à finaliser la sélection d'un nouveau directeur général qui aura à intervenir dans la mise en œuvre des décisions du conseil, donc, la gestion courante. Je profite de l'occasion pour dire «MERCI» à Mme Manon Lévesque, Mme Josée Thériault ainsi qu' à Mme Caroline Rouillard pour le travail de bureau accompli en l'absence d'un directeur général.

Eh bien oui, nous sommes chanceux ! Car le Carnaval des neiges nous revient pour une 24^e année. J'invite toute la population de Saint-Pacôme à profiter du Carnaval des neiges pour créer des liens avec vos proches et avec les gens d'ici et d'ailleurs. En participant en grand nombre aux festivités, vous dites Merci aux organisateurs et vous contribuez à la réussite de cet évènement. Vous soutenez des activités au profit des jeunes qui sont notre richesse et notre avenir.

J'invite également la population à participer à la campagne du Diagnostic résidentiel « Mieux consommer » d'Hydro-Québec, ce qui vous permettra de réaliser des économies sur votre consommation d'énergie et contribuera à amasser des fonds pour l'achat et l'installation d'un lave-vaisselle commercial au centre municipal afin de réduire l'utilisation de vaisselle jetable. Nous sommes à 50% de notre objectif.

Vous avez besoin d'aide, communiquez avec Mme Dominique Pineault au 418 852-2356. Plus de gens remplissent le formulaire, plus d'argent nous est retourné, alors on le remplit. www.courantcollectif.com
MERCI !

Travaillons ensemble pour le développement et le bien-être de notre communauté.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Le vendredi de 9h00 à 12h00

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2009-2014

Suite au lancement du nouveau plan de développement 2009-2014 de Saint-Pacôme, nous vous présentons ici les défis économiques.

En somme, les projets identifiés touchent particulièrement l'économie, le culturel, le communautaire, l'environnement et le tourisme. Parmi eux, notons la mise à jour de la politique familiale, le maintien des services de proximité, la préservation du patrimoine bâti et la consolidation du produit touristique.

Le plan de développement découle directement du forum «Ensemble, on peut» qui avait réuni, pendant toute la journée du 1er mars dernier, une cinquantaine de personnes. Pour la municipalité et le comité de développement, il était essentiel que la population puisse avoir l'opportunité de s'exprimer sur le contenu du plan de développement. Cette consultation a d'ailleurs permis de définir une vision de Saint-Pacôme en 2020.

Les Défis Économiques 2009-2014

Objectifs	Actions	Responsable(s)	Degré de priorité	Échéance
Positionner Saint-Pacôme comme «Village Santé plein air»	Doter le village d'infrastructures et d'équipements Promouvoir le concept (Publicité, Internet...)	Municipalité Comité de développement	Très élevé	En continu
Assurer la cohérence du développement économique locale	Rédiger un plan directeur de développement économique Prévoir un arrimage avec la planification stratégique du Kamouraska, l'agrobiopole, PFNL...	Municipalité Comité de développement	Très élevé	Automne 2010
Favoriser et valoriser la participation citoyenne	Développer un guide du bénévolat et de l'engagement communautaire	Comité Village en santé Organismes	Très élevé	2010
Maintenir et développer des services de proximité en fonction des besoins de la population	Développer des incitatifs et améliorer les paco\$	Comité de développement Gens d'affaires	Très élevé	2009
	Évaluer les besoins Créer un lieu de mise en valeur de la production locale et régionale	Comité de développement Gens d'affaires	Élevé	En continu
Faciliter l'accès à la propriété	Bilan et révision de l'actuel programme d'accès à la propriété	Municipalité Partenaires locaux	Élevé	2009
	Développer une diversité de sites de construction résidentielle	Municipalité	Élevé	En continu

JEUX DE SOCIÉTÉ! JEUX DE SOCIÉTÉ! JEUX DE SOCIÉTÉ! JEUX DE SOCIÉTÉ!

*Prochaine soirée de jeux de société, le samedi 23 janvier à 19h30 au centre municipal de Saint-Pacôme. Entrée libre !
Surveillez le calendrier du journal le Pacômien.
Une initiative du comité Village en santé.*



Joignez-vous au réseau «Qualité famille»

La municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec le comité Village en santé, invite à nouveau les organismes, commerces et entreprises du territoire à rejoindre le réseau «Qualité famille».

Pour adhérer au réseau «Qualité famille», les organismes, commerces et entreprises doivent avoir leur siège social à Saint-Pacôme, avoir mis en place une action concrète pour améliorer la qualité de vie des familles et répondre à certains critères. Parmi les actions admissibles, notons un tarif familial, un aménagement pour accueillir les familles, un horaire flexible pour les parents, un congé pour raisons familiales, l'organisation d'activités familiales...

L'obtention du certificat sera synonyme de l'ingéniosité et du souci manifesté par son détenteur envers la famille. La date limite pour soumettre une action est le lundi 12 avril 2010. Agissez dès maintenant pour rejoindre le Centre D'Anjou, le Cinéma Louise, le Club de golf, le Club Optimiste, la Ganterie BCL et la Station plein air qui ont déjà reçu avec enthousiasme et fierté le certificat «Qualité famille».

La remise des certificats se fera en mai à l'occasion du lancement de la Semaine québécoise des familles. De plus, parmi toutes les actions certifiées, les citoyens seront invités à choisir le récipiendaire du Prix Qualité famille.

Pour informations, veuillez contacter Mme Dominique Pineault au 418-852-2356 ou par courriel à develop-stpacome@bellnet.ca



**Avez-vous besoin d'aide pour
remplir votre questionnaire
Mieux consommer d'Hydro-Québec ?**

**Obectif : 3 979\$
Cumulatif : 1 975\$**

Si oui, communiquez avec Mme Dominique Pineault, agente de développement au 418 852-2356, d'ici le 29 janvier 2010. Sur rendez-vous, des ateliers pour vous aider à remplir votre formulaire du Diagnostic résidentiel d'Hydro-Québec seront offerts.

En effet, des bénévoles entreront pour vous ou avec vous les données en ligne afin de compléter votre Diagnostic résidentiel Mieux consommer d'Hydro-Québec.

Il vous suffira d'avoir en main :

- Votre compte d'électricité
- L'âge approximatif de vos appareils ménagers (chauffe-eau, système de chauffage, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle)
- Les mesures des pièces de votre maison

La campagne du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER nous rapporte, à tous.

1. Individuellement, elle nous aide à réduire notre consommation d'énergie sans nuire à notre confort. Cela peut se traduire par des économies, ce qui n'est pas à dédaigner, tout spécialement en cette période de l'année.
2. Elle nous permet aussi de financer notre projet «**Repas communautaire sans vaisselle jetable**». En effet, Hydro-Québec versera 30 \$ pour chaque rapport émis sur papier, et 35 \$ pour chaque rapport complété en ligne à (www.courantcollectif.com)
3. De plus, elle soutient les organismes accrédités qui s'engagent à solliciter les citoyens et à les aider à répondre au questionnaire.

Merci beaucoup de collaborer au succès de cette campagne, dont chacun profitera.





Joignez-vous au Comité village en santé (Politique familiale et des aînés)

Le comité village en santé vient d'amorcer les travaux de mise à jour de la politique familiale en y ajoutant le volet des aînés. Les membres du comité lancent l'invitation aux nouveaux arrivants, aux familles, aux aînés et aux organismes à y participer. C'est donc le temps de vous faire entendre et de nous aider à améliorer notre politique familiale en joignant le comité, le temps de quelques rencontres.

Qu'est-ce qu'une politique familiale :

Pour les familles:

- L'offre d'un cadre de vie de qualité où il fait bon vivre en famille
- Une référence dans leur choix de s'établir dans un nouveau milieu

Pour les intervenants municipaux:

- Une reconnaissance de la place des familles dans leur milieu
- Un outil de planification de l'action en faveur des familles
- Un instrument de promotion de la valeur de la famille dans son milieu
- La présentation dans un même document de toute action ou de toute mesure spécifique en faveur des familles
- Un cadre de référence qui facilite la mise en oeuvre et le suivi d'un plan d'action
- Un guide qui permet aux divers partenaires de suivre l'évolution des mesures du plan d'action

Pour les organismes:

- Un lieu privilégié de partage des projets familles dans la communauté

Il est donc important que chacun se sente concerné, car la politique familiale se veut le reflet des besoins des familles et c'est en grande partie la participation citoyenne qui nous conduira vers une politique familiale et des aînés représentative de vos besoins.

La prochaine réunion du comité se tiendra **le mercredi 17 février 2010 à 19h30** à l'édifice municipal de Saint-Pacôme, situé au 27 rue Saint-Louis.

Soyez les bienvenues.

Pour informations, contactez Mme Dominique Pineault au 418-852-2356.

MESSAGE AUX

NOUVEAUX ARRIVANTS



Vous êtes un nouvel arrivant? Vous vous êtes installé à Saint-Pacôme depuis février 2008? Le comité village en santé et la municipalité de Saint-Pacôme tiendront ce printemps une activité d'accueil pour permettre, à vous et à vos proches, d'échanger avec les représentants d'organismes locaux, de recevoir une pochette d'informations et quelques surprises.

Pour participer à ce 5 à 7 convivial, vous devez transmettre votre nom, adresse et numéro de téléphone par courriel à develop-stpacome@bellnet.ca, par téléphone au 418 852-2356 ou par la poste au Comité village en santé, 27, rue St-Louis, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0.

Nous attendons de vos nouvelles!

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 1^{er}, 7, 22 et 29 décembre 2009

343.12.09 ENGAGEMENT DU DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

ATTENDU QUE la candidature de Mme Caroline Rouillard a été retenue à titre de directrice générale pour la Municipalité de Saint-Pacôme avec une période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours au salaire convenu au contrat d'engagement;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque et la conseillère, Mme Carmelle Fortin, à procéder à la signature du contrat d'engagement de Mme Caroline Rouillard.

344.12.09 RÉCLAMATION MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVAUX RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a versé une compensation de dix mille dollars (10 000 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009-2010;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue de La Pruchière pour un montant subventionné de dix mille dollars (10 000,00 \$) et que des pièces justificatives seront jointes à la demande conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue de La Pruchière dont la gestion incombe à la Municipalité; **POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme informe le Ministère des Transport du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

345.12.09 RÉCLAMATION MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS – TRAVAUX RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE le Ministre délégué aux Transports a versé une compensation de douze mille dollars (12 000 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009-2010;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue de La Pruchière pour un montant subventionné de douze mille dollars (12 000 \$) et que des pièces justificatives seront jointes à la demande conformément aux exigences du Ministre délégué aux Transports ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présents dépenses sur la rue de La Pruchière dont la gestion incombe à la Municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme informe le Ministre délégué aux Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Carmelle Fortin qu'à une prochaine réunion un règlement sera présenté ayant pour objet l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2010.

352.12.09 EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE-OUELLE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil autorise la directrice générale adjointe à contracter un emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de la rivière Ouelle au montant de trois cent mille dollars (300 000 \$) pour une durée maximale de cinq (5) mois pour payer les frais d'administration selon l'article 1093 et de signer tout document s'y rattachant.

353.12.09 ADOPTION DU BUDGET 2010 – RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2009 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest tel que ci-dessous présenté :

Budget 2010 Régie Intermunicipale protection incendie du Kamouraska Ouest	
Administration	
Salaire	18 645,00 \$
Cotisations de l'employeur	2 234,00 \$
Frais de déplacement	100,00 \$
Frais de poste	800,00 \$
Téléphone	1 650,00 \$
Publicité, journaux & Information	200,00 \$
Commandites & dons	150,00 \$
Comptabilité et vérification	2 800,00 \$
Administration & informatique	2 000,00 \$
Assurances générales	14 500,00 \$
Service de formation	500,00 \$
Cotisations & abonnements	500,00 \$

Frais de banque	500,00 \$
Fournitures de bureau	1 500,00 \$
Total administration	46 079,00 \$
Service incendie	
Rémunération des pompiers	39 000,00 \$
Cotisations de l'employeur	3 882,00 \$
Frais de déplacements	2 000,00 \$
Communication (radio, cell.)	2 500,00 \$
Frais de congrès	1 000,00 \$
Entente autres municipalités	2 500,00 \$
Service de formation	4 000,00 \$
Immatriculations	5 000,00 \$
Cotisations & abonnements	400,00 \$
Frais de repas	500,00 \$
Essences & huiles pour les pompes	500,00 \$
Produits chimiques	100,00 \$
Pièces & accessoires	3 000,00 \$
Fournitures diverses	150,00 \$
Vêtements, chaussures & accessoires	27 500,00 \$
Fournitures médicales	500,00 \$
Quote-part MRC licence radio	3 800,00 \$
Caureq-système communication	2 000,00 \$
Entr. & rép. Machineries & équipements	1 000,00 \$
Ent. & rép équipements radio	1 500,00 \$
Ent. & rép. Pompes et accessoires	1 500,00 \$
Ent. & rép. Appareils respiratoires	2 000,00 \$
Entr. & rép. Autopompe St-Pacôme	500,00 \$
Ent. & rép. Autopompe Riv-Ouelle	250,00 \$
Entr. & rép. Ford 150 (Riv-Ouelle)	1 000,00 \$
Ent. & rép. SWATT St-Pacôme	1 000,00 \$
Ent. & rép. SWATT Riv-Ouelle	1 500,00 \$

Essences & huiles diesel des véhicules	3 100,00 \$
Total service incendie	111 682,00 \$
Frais financement & dette long terme	
Intérêts autopompe 303 - Rivière-Ouelle	12 700,00 \$
Remboursement dette autopompe 303	24 700,00 \$
Total frais financement & dette long terme	37 400,00 \$
Immobilisations	
Ameublements & Équipements bureau	600,00 \$
Machineries, outils & Équipements	20 500,00 \$
Total des immobilisations	21 100,00 \$
Total des dépenses	216 261,00 \$

Quote-part 2010				
Calcul des quotes-parts	R.F.U	Population	Répartition 50% RFU - 50% Population	Quotes-parts 2010
Saint-Pacôme	68 837 266, \$	1703	34,896%	75 466,00 \$
Saint-Gabriel	23 907 939, \$	780	14,393%	31 127,15 \$
Rivière-Ouelle	87 916 129, \$	1123	31,881%	68 945,16 \$
Saint-Denis	59 057 280, \$	540	18,830%	40 722,69 \$
TOTAL	239 718 614, \$	4146	100,000%	216 261,00\$
Versements des Quotes-parts				
	Saint-Pacôme	Saint-Gabriel	Rivière-Ouelle	Saint-Denis
Versement mensuel	6 288,83 \$	2 593,93 \$	5 745,43 \$	3 393,56 \$
Quote-part 2010	75 466,00\$	31 127,15\$	68945,16\$	40 722,69\$

354.12.09 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 – OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport budgétaire 2010 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	46 468 \$
DÉPENSES	
Administration	8 493 \$
Conciergerie et entretien	13 672 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	24 851 \$
Remplacements, amélior. et modernisation	35 924 \$
Financement	40 141 \$
Services à la clientèle	3 281 \$
Total des dépenses	126 362 \$
DÉFICIT	(79 894 \$)
Partage du déficit	
SHQ : 90%	71 905 \$
Municipalité : 10%	7 989 \$

355.12.09 ANNULATION DES SOUS RESTANTS AUX COMPTES DE TAXES 2009 ET À LA FACTURATION DIVERSE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que la directrice générale adjointe soit autorisée à annuler les soldes à recevoir sur les comptes de taxes et la facturation diverse de moins de un dollar (1,00 \$).

356.12.09 PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – SECTEUR RUE PLOURDE – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 4

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander le paiement du décompte progressif numéro quatre (4) pour les travaux effectués en date du 23 octobre 2009 au montant de quarante mille sept cent trente-neuf dollars et soixante-quatre cents (40 739,64 \$).

357.12.09 BPR GROUPE-CONSEIL – HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE DOSSIER DE CONTRÔLE DES CRUES

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture 13026464 au montant de mille cent treize dollars et vingt-six cents (1 113,26 \$) de BPR inc. pour le projet Mesures de contrôle des crues.

358.12.09 BPR GROUPE-CONSEIL – HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE DOSSIER DU PLUVIAL DE LA RUE DE LA PRUCHIÈRE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture 15017984 au montant de quatre mille neuf cent huit dollars et soixante-dix cents (4 908,70 \$) de BPR – Infrastructure inc. pour le projet Pluvial rue de La Pruchière.

359.12.09 MODIFICATION À LA VOCATION ACTUELLE DU JOURNAL LE PACÔMIEN

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Pacôme n'ont pas de médiums locaux pour exprimer leurs opinions sur les affaires municipales;

ATTENDU QUE le Conseil municipal encourage les citoyens de la Municipalité à exprimer leurs opinions sur tous les sujets qui les concernent;

ATTENDU QUE le journal municipal Le Pacômien est le seul médium écrit avec une vocation strictement informative;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé de modifier la vocation informative du Journal municipal Le Pacômien pour y réserver une section Opinion du lecteur et permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions sur les affaires traitées par leurs Élu(e)s

ATTENDU QUE deux (2) conseillers ont voté en faveur de cette résolution : M. Nicholas Ouellet et M. Robert Bérubé;

ATTENDU QUE quatre (4) conseillers ont voté contre cette résolution : M. Daniel Jean, M. Sylvain Dubé, Mme Carmelle Fortin, M. Jean Santerre;

Il est résolu à la majorité des membres présents qu'aucune modification à la vocation du journal municipal Le Pacômien ne soit apportée et que le journal en reste un d'information de la municipalité et des organismes du milieu.

360.12.09 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2010

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Lois sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE la présente résolution n'entre pas à l'encontre du règlement numéro 114 de la municipalité de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront les mardis et qui débuteront à 20 heures;

5 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	7 septembre
6 avril	5 octobre

4 mai
8 juin

2 novembre
7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale adjointe conformément à la loi qui régit la municipalité.

361.12.09 DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB OPTIMISTE SAINT-PACÔME

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer à une commandite pour la somme de cinq cent dollars (500,00 \$) pour l'ensemble des activités du Club Optimiste pour l'année 2010, incluant la publicité dans les journaux.

362.12.09 DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer à une commandite pour la somme de trente dollars (30,00 \$) au Club de Patinage Artistique de La Pocatière.

363.12.09 DEMANDE DE COMMANDITE – LA FABRIQUE DE SAINT-PACÔME

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de deux cent dollars (200,00 \$) pour le feuillet paroissial pour l'année 2010.

364.12.09 DEMANDE DE DON – LE PANIER DE LA RÉUSSITE

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de cinquante paco\$ et d'articles promotionnels pour le panier de la réussite.

365.12.09 DEMANDE DE DON – COMITÉ D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un don de cent dollars (100,00 \$) soit fait au Comité d'action contre la pauvreté.

ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

366.12.09 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME NICOLE CURRIER ET M. FRANÇOIS DURANCEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Nicole Currier et M. François Duranceau ont pris possession de la propriété sise au 204, Boulevard Bégin le 6 novembre 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Nicole Currier et M. François Duranceau au programme pacômien d'accès à la propriété

367.12.09 OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR 2009

ATTENDU QUE l'Office Municipale d'habitation de Saint-Pacôme a eu trois déménagements non prévus en juillet dernier et que des travaux ont dû être effectués afin de remettre ces logements en bonnes conditions

ATTENDU QUE des travaux ont dû être effectués autour des fondations de la bâtisse afin de régler des problèmes de vermine ;

ATTENDU QUE l'Office Municipale d'Habitation de Saint-Pacôme subit une augmentation de son déficit pour l'année de 2009 de mille trois cent dollars (1 300,00 \$) due à ces travaux ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de verser un montant de cent trente dollars (130,00 \$), représentant la participation de la Municipalité de Saint-Pacôme au déficit de l'Office Municipale d'Habitation de Saint-Pacôme.

368.12.09 MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL – DEMANDE D'APPUI – EXPÉRIMENTATION D'UNE CHAUFFERIE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Carmel travaille dans un laboratoire rural pour promouvoir la mise en valeur des richesses naturelles en relation particulièrement avec la forêt;

ATTENDU QUE le projet consiste à implanter un réseau chaleur avec chaufferie au bois (biomasse et/ou granule) qui fournira l'énergie nécessaire au chauffage de trois bâtiments institutionnels : école, église et édifice municipal;

ATTENDU QUE l'augmentation continue des coûts de l'énergie est un obstacle majeur au maintien de bâtiments institutionnels et à tout projet de développement économique;

ATTENDU QUE ce projet est destiné à accroître la maîtrise qu'ont les acteurs ruraux dans le domaine de la consommation énergétique en diminuant les dépenses envers des sources externes d'énergie et que cette initiative s'inscrit directement dans la valorisation des énergies renouvelables et non polluantes répondant clairement à des besoins de société;

ATTENDU QUE ce projet permettra la réduction des gaz à effet de serre, une économie monétaire globale estimée à vingt mille dollars (20 000,00 \$) par année, l'utilisation de la biomasse forestière en circuit court et sera une vitrine de démonstration et d'expérimentation provinciale;

ATTENDU QUE le développement de ce projet d'implantation d'une chaufferie expérimentale pourrait éventuellement être installé dans d'autres municipalités;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la Municipalité de Mont-Carmel dans ses démarches de financement afin de mettre en œuvre ce projet d'implantation d'une chaufferie expérimentale

369.12.09 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Carmelle Fortin agisse à titre de responsable des questions familiales et/ou des aînés pour notre Municipalité auprès du Carrefour action municipale et famille.

370.12.09 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2010 À TRANSAPTE INC.

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accorde un montant de quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars (4 590,00 \$) à titre de quote-part pour le fonctionnement de Trans-Apte pour l'année 2010.

373.12.09 TRAVAUX RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés en 2009 pour la réfection du réseau pluvial de la rue de La Pruchière;

ATTENDU QUE ces travaux se termineront en 2010;

ATTENDU QUE le pavage devra être refait;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que des travaux de pavage soient effectués sur la rue de La Pruchière pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) en 2010..

375.12.09 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 décembre 2009 soit accepté tel que présenté.

376.12.09 AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme accorde une hausse salariale de 2% pour l'année 2010 à ses employés municipaux ainsi qu'aux élus.

377.12.09 MODIFICATION À APPORTER AUX UNITÉS POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications considérant les nouvelles entreprises et l'ajout du nombre d'employés pour ces entreprises;

ATTENDU QUE dans la catégorie des industries manufacturières à l'article 6.1 du règlement 92 le nombre d'employés n'est plus adéquat pour la réalité de 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de mieux définir les catégories;

ATTENDU QUE des unités résidentielles ont été raccordées uniquement au réseau d'aqueduc;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'apporter les modifications suivantes au tableau :

Unité résidentielle : 0.7 pour les services d'aqueduc seulement

Industries manufacturières :

30 à 35 employés	3.0 unités
36 à 40 employés	3.5 unités
41 à 50 employés	4.0 unités
51 et plus	5.0 unités

378.12.09 MODIFICATION À APPORTER AUX UNITÉS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la gestion des matières résiduelles considérant les nouvelles entreprises et l'ajout du nombre d'employés pour ces entreprises;

ATTENDU QUE dans la catégorie des industries manufacturières du règlement 126 article 8 le nombre d'employés n'est plus adéquat pour la réalité de 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de mieux définir les catégories;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'apporter les modifications suivantes au tableau

1 à 4 employés	1,0 unité
5 à 9 employés	1.5 unités
10 à 20 employés	2.5 unités
21 à 30 employés	3.0 unités
31 à 40 employés	3.5 unités
41 à 50 employés	4.0 unités
51 et plus	5.0 unités

381.12.09 ADOPTION DU RÈGLEMENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.255 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

A) RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FONCIÈRE 2010 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS ;
B) D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES ET DES

TARIFS POUR LES SERVICES : D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE LA COLLECTE ET DE LA DISPOSITION DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR RÉSIDENCES ET COMMERCES ISOLÉS.

ATTENDU QUE le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le Conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2010 – 2011 – 2012;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la réunion régulière du 7 décembre 2009 par la conseillère Mme Carmelle Fortin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SYLVAIN DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE LE RÈGLEMENT 255 SOIT ADOPTÉ ET QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Conseil adopte le budget « dépenses » qui suit pour l'année financière 2010.

DÉPENSES

Administration générale	222 132,00 \$
Sécurité publique	177 722,00 \$
Transports	303 325,00 \$
Hygiène du milieu	344 840,00 \$
Participation au déficit OMH7	989,00 \$
Participation Habitation Saint-Pacôme	2 600,00 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	101946,00 \$
Loisirs et Culture	169 367,00 \$
Frais de financement	650 838,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	1 980 759,00 \$

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

A) Recettes spécifiques

Services rendus organismes municipaux	3 828,00 \$
Autres services rendus/autres recettes/sources locales	54 500,00 \$
Autres recettes (transferts)	212 298,00 \$
Service de la dette 85 % (utilisateur)	366 676,00 \$
Service de la dette 15 % (l'ensemble)	64 690,00 \$
Service de la dette 25%(zone industr.)	13 585,00 \$
Taxe secteur Galarneau- service dette	3 035,00 \$
Coût d'exploitation aqueduc et égout	151 000,00 \$
Réserve pour étangs aérés	20 000,00 \$
Vidanges	155 009,00 \$
Vidange des fosses septiques pour chalets, résidences et commerces isolés	14 432,00 \$
TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES :	1 059 053,00 \$

B) Recettes basées sur le taux global de taxation

Imm. du réseau des Affaires sociales	61 000,00 \$
Immeubles des écoles primaires	17 430,00 \$
Péréquation	130 400,00 \$

TOTAL RECETTES BASÉES SUR TAUX GLOBAL : 208 830,00 \$

C) Pour combler la différence entre les dépenses et le taux des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe générale à l'évaluation sera la suivante :

Recette de la taxe Une taxe foncière générale de 1.22 \$/100 \$ d'évaluation imposable, sur une évaluation des immeubles imposables de 62 600 400,00 \$

Taxe générale(foncière générale, foncière voirie et foncière police)	601 615,00 \$
Quote-part – MRC de Kamouraska	109 326,00 \$
Immeubles du Gouvernement fédéral	1 320,00 \$
Immeubles du Gouvernement provincial	615,00 \$

Total 712 876,00 \$
GRAND TOTAL : 1 980 759,00 \$

ARTICLE 3

Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

TOTAL DES DÉPENSES ANTICIPÉES

2010	2011	2012
800 000 \$	450 000 \$	300 000 \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

ARTICLE 4

Les taux de taxe et de tarif énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2010.

ARTICLE 5

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1,22 \$/100 \$ pour l'année 2010 conformément au rôle d'évaluation au 1^{er} janvier 2010 et se détaille comme suit :

Taxe foncière	.00633/100 \$
Service de la police	.00131/100 \$
Réseau routier	.00166/100 \$
Service de la dette 15%	.00100/100 \$
Service de la dette 25% (zone industrielle)	.00021/100 \$
Quote-part MRC	.00169/100 \$

ARTICLE 6

Tarification – Aqueduc et égout (dette)

Le Conseil fixe le tarif aqueduc et égout 2010 à 651,87 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéros 92, 119, 171, 189, 206, 212, 235 et 247 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 7

Tarification – Aqueduc et égout (prolongement rue Galarneau)

Le conseil fixe le tarif aqueduc et égout 2010 à 446,32 \$ pour l'unité de référence mentionné dans

la catégorie d'immeuble de l'article 7 du règlement 170 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 8

Tarification – Frais d'exploitation

Les coûts d'exploitation pour l'aqueduc et l'égout seront chargés à 269,50 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéros 92, 119, 171, 189, 206, 212, 226, 235 et 247 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 9

Tarification – Réserve pour étangs aérés

Le conseil fixe le tarif Réserve pour étangs aérés à 35,13 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéro 92, 119, 170, 171, 189, 206, 212, 226, 235 et 247 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 10

Le Conseil fixe le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des ordures et matières recyclables à 209,25 \$ pour l'année, pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu dans le règlement numéro 126, et ce, pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 11

Le conseil fixe le tarif pour la vidange de fosse septique à 82,00 \$ pour l'année 2010. Pour les chalets, le tarif est de 42,00 \$ pour l'année 2010.

ARTICLE 12

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 15 % pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2010.

ARTICLE 13

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE VINGT-NEUVIÈME (29^e) JOUR DE DÉCEMBRE 2009.

382.12.09 **ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2010, 2011 ET 2012**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 956 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter un programme triennal d'immobilisations en prévoyant pour les trois prochaines années, soit 2010, 2011 et 2012, des dépenses d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme adopte son plan triennal d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012 et prévoit les dépenses suivantes, conditionnelles à l'obtention d'aide financière pour les projets ci-dessous mentionnés :

PROJET 00001 en 2010

Pavage et réfection des rues 25 000,00 \$

PROJET 00002 en 2010

Réfection du rang de la Canelle 485 000,00 \$

PROJET 00003 en 2010

Fenestration de l'édifice municipal et remplacement du système de chauffage 40 000,00 \$

PROJET 00004 en 2010

Prolongement aqueduc et égout dans la zone industrielle et rue Plourde 250 000,00 \$

PROJET 00001 en 2011

Pavage des rues municipales 50 000,00 \$

PROJET 00002 en 2011

Réfection du rang de la Canelle 250 000,00 \$

PROJET 00003 en 2011

Prolongement rue Garneau 150 000,00 \$

PROJET 00001 en 2012

Pavage des rues municipales 25 000,00 \$

PROJET 00002 EN 2012

Pavage du rang de la Canelle 275 000,00 \$

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE VINGT-NEUVIÈME (29^e) JOUR DE DÉCEMBRE 2009

École en santé

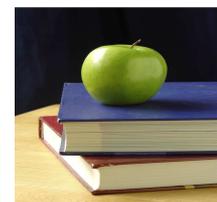
Écoles La Pruchière, L'Amitié et Vents et Marées

École en santé est une approche. Le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux s'associent pour accroître l'efficacité des interventions de promotion et de prévention dans le respect de la mission de l'école. C'est l'ensemble des actions déployées de façon cohérente par les divers partenaires concernés par la réussite, la santé et le bien-être des jeunes tout en se concertant.

L'intervention globale et concertée en promotion et en prévention se planifie à partir de l'école, en relation avec ses partenaires, et se déploie dans les divers milieux de vie des jeunes. L'école assume un rôle central dans la mise en œuvre d'école en santé tout en mobilisant les ressources de la communauté.

Pourquoi une école en santé?

1. Répondre aux besoins des jeunes.
2. Lier les objectifs de la santé et de l'éducation en vue de la réussite des jeunes.
3. Donner de la plus-value à ce qui se fait déjà.
4. Mettre tous nos œufs dans le même panier pour éviter l'essoufflement.
5. Traduire dans l'action les conditions de réussite reconnues.



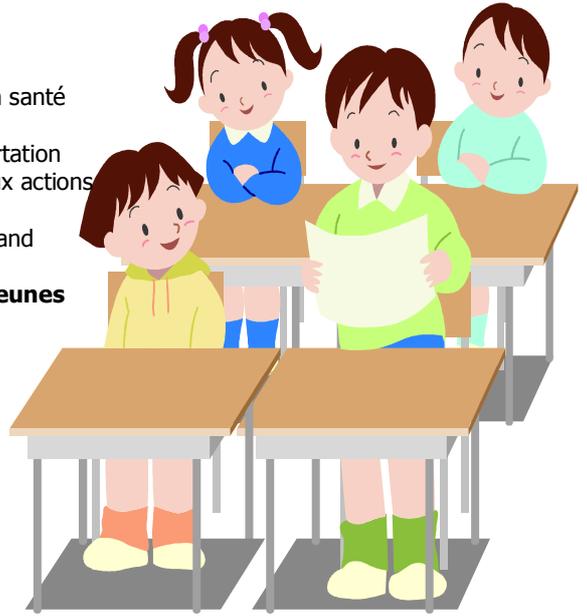
Sur quoi travaille-t-on? L'ensemble des travailleurs, de concert avec l'équipe de la mise en œuvre de l'approche École en santé, sont amenés à travailler :

1. Sur les facteurs clés de développement du jeune, lesquels trouvent écho dans le programme de formation de l'École québécoise et les programmes des services éducatifs complémentaires;
2. Avec le jeune, l'école, la famille et la communauté;
3. À l'aide d'actions ancrées dans la réalité de l'école, des parents, des jeunes et des partenaires;
4. À l'aide d'une combinaison d'actions appropriées de promotion et de prévention (ex : activités, services, programmes, politiques ou règles) adaptées aux différentes phases de développement des jeunes.

Une démarche opérationnelle :

1. Mobiliser le milieu et faciliter la concertation :
 - Susciter la participation des principaux acteurs
 - Constituer l'équipe responsable de la démarche

2. Analyser la situation :
 - Revoir l'état de situation
 - Se poser des questions et tirer des conclusions
3. Bonifier le plan de réussite :
 - Convenir des priorités
 - Identifier des objectifs et des actions pour une école en santé
4. Mettre en œuvre le plan de réussite d'une école en santé :
 - Soutenir, de façon continue, la mobilisation et la concertation
 - Assumer des fonctions de coordination et de soutien aux actions
5. Poser un regard critique sur les actions :
 - Préciser ce qu'on veut évaluer, comment, par qui et quand



Une École en santé ... Renouveler nos pratiques ensemble pour que les jeunes s'épanouissent et réussissent.

Composition du comité « École en santé » :

Jonathan Blanchette	Enseignant à La Pruchière
Claudine Lévesque	Enseignante à Vents et Marées
Sonia Milliard	Enseignante à L'Amitié
Philippe Pelletier	Éducateur Physique dans les trois écoles
Brigitte Minguy	Commissaire
Marie-Ève Gagnon	Intervenante de milieu Kamouraska en forme
Maryse Lizotte	Conseillère Rivière-Ouelle
Marijo Couturier-Dubé	Agente de développement Saint-Gabriel
Dominique Pineault	Agente de développement Saint-Pacôme
Rachel Beaulieu	CSSS
René Roy	Psychoéducateur pour les trois écoles
Sandra Lévesque	Parent de Saint-Pacôme
Caroline Thibault	Responsable École en santé Commission Scolaire
Réjean Pelletier	Directeur des trois écoles

Réjean Pelletier
Directeur



Éconologis : c'est le temps d'en profiter !

L'hiver s'est bien installé et vous êtes tanné d'avoir froid? Saviez-vous que vous pouviez avoir accès à des **conseils personnalisés** et à des **produits liés à l'efficacité énergétique** tout à fait **gratuitement**, qui vous aideront à être plus au chaud et à réduire votre facture de chauffage? Ces services sont offerts par l'ACEF du Grand-Portage et font partie du programme saisonnier d'Éconologis de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec.

Économisez de l'énergie grâce à une visite Éconologis. Une conseillère et un technicien se rendent à votre domicile afin de vous aider à améliorer l'efficacité énergétique de votre logis. Ils vous suggèrent des moyens pour réduire votre consommation d'énergie en ce qui a trait au chauffage, à l'eau chaude, aux appareils ménagers et à l'éclairage. Ils procèdent aussi à des travaux mineurs tels que le calfeutrage des fenêtres, l'installation de seuils et de coupe-froids pour les portes, l'isolation des prises électriques des murs extérieurs, ainsi qu'à l'installation de produits économiseurs d'énergie.

Suite à la visite Éconologis, vous pourriez aussi être admissible au deuxième volet du programme : la pose de thermostats électroniques par un maître-électricien. Ces thermostats permettent d'optimiser le chauffage et de réduire la facture d'énergie. **Tous ces services sont offerts gratuitement**, que vous soyez propriétaire ou locataire.

Vous désirez en bénéficier ? Il suffit de téléphoner à l'ACEF du Grand-Portage au **418-867-8545** afin de vérifier votre admissibilité au programme et vous y inscrire. Mais faites vite, les places sont limitées et le programme se termine à la fin mars. Depuis le début de la campagne 2009-2010, plus de 300 ménages au Bas-Saint-Laurent ont déjà reçu une visite Éconologis.

Critères d'admissibilité :

Recevoir une facture d'énergie pour le chauffage.

Ne pas avoir reçu une visite Éconologis à votre adresse au cours des cinq dernières années.

Rencontrer le seuil de revenu établi OU être prestataire d'aide sociale.

Seuil de revenu total du ménage – vérifié par l'avis de cotisation 2008		
1 personne	22 171\$	5 personnes 46 727\$
2 personnes	27 601\$	6 personnes 52 699\$
3 personnes	33 933\$	7 personnes 58 673\$
4 personnes	41 198\$	

La Maison de la famille du Kamouraska

Inscription obligatoire à nos activités :
au 492-5993, poste 103.



Capsules info parents

Nous organisons dans nos locaux, situés au 580-C, rue Côté à Saint-Pascal, des rencontres sous l'aspect de capsules informatives adressées aux parents et touchant des sujets différents. La prochaine, le **mardi 19 janvier 2009 à 13h30** aura pour thème : « **L'heure des repas et du dodo : un casse-tête!** ». La seconde, le **mardi 16 février** aura pour thème : « **Le stress chez l'enfant : comment le gérer?** » Animatrice : Annick Levasseur, T.E.S. **Inscription obligatoire.**

NOUVEAU !! NOUVEAU !!

Les P'tits explorateurs



Une matinée par mois, notre animatrice accueille vos tout-petits (2 à 5 ans) pendant que vous pourrez profiter d'un petit moment de répit. Exploration de l'éveil à la lecture et à l'écriture, jeux de groupe et exercices moteur, comptines et chansons. Activité parent-enfant en début de rencontre. Inscrivez-vous rapidement, les places sont limitées à 8. À nos locaux, les **lundis 25 janvier, 22 février, 22 mars, 19 avril, 17 mai et 21 juin de 9h30 à 11h30. Inscription obligatoire.**

Les P'tits cœurs bricolent

Notre responsable des activités, madame Annick Levasseur, vous propose un après-midi d'activités ayant pour thème : « *la fête de la Saint-Valentin* ». Cette activité se tiendra le **mercredi 10 février 2010 de 13 h 30 à 15 h à la salle Guimond de la cathédrale de La Pocatière**. Bricolages, comptines, chansons, surprises, etc. **Inscription obligatoire.**



Maman en forme



La Maison de la famille du Kamouraska offre **gratuitement** aux jeunes mamans accompagnées de leurs bébés une série d'ateliers de stretching et selon la température, de mise en forme avec poussette et bébé suivie d'une pause détente et échanges entre les mamans. **À La Pocatière, les mercredis 24 février, 24 mars, 21 avril, 19 mai et 9 juin 2010 à 13h30 à la Polyvalente.** Animation : Karine Chénard, massothérapeute. **Inscription obligatoire.**

Comment porter son bébé

Atelier s'adressant aux parents de bébé de la naissance à un an. À l'aide de techniques et de conseils pratiques, venez apprendre à bien porter votre bébé et découvrez les bienfaits du portage. Faites vite, car **les places sont limitées à 8**. Possibilité d'acheter un porte-bébé sur place. **Le lundi 8 mars 2010 à 13h30** à nos locaux. Animatrice : Sophie Aubertin.



Inscription obligatoire.



Massage et relaxation

Un atelier qui vous propose des outils simples et concrets (techniques de relaxation et de massage, conseils pratiques, etc.) pour aider à la relaxation des bébés de la naissance à un an. **À La Pocatière, le mercredi 10 mars 2010 à 13h30 à la Polyvalente.** Instructrice : Karine Chénard, massothérapeute. **Inscription obligatoire.**

Purées pour bébés

Un atelier de purées pour bébés (fruits, légumes, viande) se tiendra le **mardi 16 mars 2010 à 13h30 au sous-sol de la cathédrale de La Pocatière**. Venez tout apprendre sur les purées : la préparation, la conservation, la valeur nutritive, quand commencer les aliments solides, avec lesquels, etc. Vous participez à la préparation et vous repartez avec plusieurs portions de diverses purées ainsi qu'un guide complet sur les purées de bébé. Animatrice : **Annick Levasseur.**



Location d'équipement et Joujouthèque



Nous offrons le service de location d'équipement sécuritaire pour enfant à coût modique **du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00** : sièges d'auto 0-20 lb, 20-40 lb et d'appoint, lit, parcs pliants, chaises hautes, poussettes, chaises d'appoint de table, coussins d'allaitement, traîneaux, barrières. Nous offrons aussi le « *kit mamie* » pour les grands-parents à 5 \$/semaine, profitez-en ! Prenez note que la *Joujouthèque* est en opération aux mêmes heures, les jouets et les livres sont prêtés gratuitement pour 3 semaines.

N'hésitez pas à rejoindre la responsable, Guylaine Després, au 492-5993, poste 107 pour plus d'informations et faire vos réservations.



Carnaval des Neiges 2010 à Saint-Pacôme



« Au 24^e, un vent de plaisir...pour les enfants »

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Samedi 30 janvier : Pont du Bonhomme
Dimanche 31 janvier : Brunch des carnavaloux,
mise au jeu du Bonhomme
Vendredi 5 février : Mise en capsules, soirée karaoké,
Nouveau : randonnée en raquettes à
la station plein air
Samedi 6 février : 18h00 : souper chantant avec le trio
A.R.M. (méchoui au porc) couronnement
pendant le souper.
21h00 : soirée dansante de la Reine.

Dimanche 7 février : Journée familiale, ski ou glissades gratuits
(de 9h00 à 16h00) avec le port du macaron, promenades en
voiture à cheval, cabane à sucre 1.00 \$
Vers 15h00, tirage de la loterie

Vente des billets pour le brunch et le souper du couronnement : Mme Claudette Houle
au 418 852-2479 ainsi qu'après des membres Optimistes.

SUPER SPÉCIAL : Macaron du carnaval pour seulement 5.00 \$ en vente à l'Épicerie Gilbert Royer de
Saint-Pacôme et auprès des membres Optimistes. *Faites vite les quantités sont limitées*

AVANTAGES : ski ou glissades gratuits le dimanche 7 février ainsi qu'une entrée gratuite à la soirée du
couronnement du samedi 6 février prochain.

Pour informations : M. Jérôme Dubé au 418 852-2041
Mme Thérèse Gagnon au 418 856-5269



Cours de peinture : huile ou acrylique

Début : mardi 2 février 2010 à la salle municipal de Saint-Pacôme.
Durée : 10 cours de 2 heures, tous les mardis de 19h00 à 21h00
Coût : 140.00 \$
Trousse de départ disponible au coût de 40.00 \$, si nécessaire;
Pour informations, contactez Mme Louise Gagnon au 418 856-5111



Bibliothèque Mathilde-Massé « Au cours du mois à votre BIBLIO »



Exposition en cours – Légendes du désert

Une exposition thématique intitulée les **Légendes du désert** nous a été prêtée par le Réseau. Les livres de cette animation, touchant tout l'imaginaire du désert, s'adresse principalement à un public de 3 à 5 ans.
Cette exposition a pour objectif d'intéresser les jeunes à la lecture, de donner le goût du récit et du livre et de stimuler l'imaginaire.
Le matériel est prêt à être utilisé et à être emprunté par les enfants et leurs parents.

Vente de livres et de magazines

Pour les prochaines semaines, vous pourrez venir bouquiner à la bibliothèque. Romans, documentaires et magazines seront en vente à 1.00 \$ ou moins.

CAPSULE VERTE

Pensez à enduire votre pelle de margarine ou d'huile végétale afin
que la neige ne colle plus au métal.

Votre tâche sera donc plus agréable.





DATES À RETENIR



Février 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
NOTE : Jeux de société le 23 janvier à 19h30	1	2 Réunion du Conseil municipal Récupération 1	3	4 Âge d'Or : cartes	5 Récupération 2	6
7	8	9 Vidanges 1	10	11 Âge d'Or : cartes	12 Vidanges 2	13
14 	15	16 Récupération 1	17	18 Âge d'Or : cartes	19 Récupération 2	20 Jeux de société à 19h30
21	22	23 Vidanges 1	24	25 Âge d'Or : cartes	26 Vidanges 2	27 Âge d'Or : danse
28	HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIO : Les mardis de 18h30 à 20h30 et Les dimanches de 10h00 à 12h00 Téléphone : 418 852-2356 poste 2					

ÂGE D'OR « JOIE DE VIVRE » Fête du mois de février

Joseph-Émile Lévesque	1	Neil Dubé	11	Alida Bouchard	18
Alain Lévesque	1	Jean-Paul Milliard	13	Ginette Lacourcière	23
Francine Alexandre	5	Rachel Ouellet	17	Gilbert Ruest	24
Yves Lévesque	5	Maxime Lévesque	17	Richard Chamberland	25
Réjean Houle	6	Carol Milliard	17	Adrien Chamberland	26
Vincent Ouellet	8	Marie-Marthe Michaud	18		

HORAIRE DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2009-2010

	Heure	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avant-midi	7h00 à 12h00	Patinage	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Entretien	Hockey
Après-midi	12h00 à 15h00	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage
	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien
	15h15 à 18h00	Patinage	Hockey	Hockey	Hockey	Hockey	Hockey	Patinage
Soirée	18h30 à 21h30	Hockey	Hockey	Patinage	Hockey	Patinage	Hockey	Hockey



Desjardins

Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social

7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812